

charbon nécessaire pour faire fondre le fer et pour le fabriquer.

On a critiqué un peu sévèrement la conduite des députés des districts miniers des provinces maritimes au sujet de l'admission en franchise du charbon anthracite, mais vu le bénéfice que doit en retirer le pays en général, nous sommes prêts à subir ces critiques, car la fabrication du fer exigera une plus grande consommation de charbon, et le surplus de charbon bitumineux que cela exigera, fera plus que compenser l'admission en franchise de l'anthracite. Pour fondre 250,000 tonnes de fer en gueuse, il faut 750,000 tonnes de charbon; pour convertir 170,000 tonnes de fer en gueuse en fer puddlé, il faut 340,000 tonnes de charbon, et 160,000 tonnes de charbon pour convertir 170,000 tonnes de fer puddlé en fer en barre, ce qui fait un total de 1,250,000 tonnes de houille pour produire 250,000 tonnes de fer. Je crois que ces chiffres sont une réponse suffisante aux objections qu'on a soulevées.

On a aussi prétendu que c'était une taxe au profit de la Nouvelle-Ecosse. Je crois que c'est traiter une question comme celle-là à un point de vue injuste. Il s'agit de savoir si une grande industrie nationale va être protégée ou si elle restera en souffrance. Par le passé, le gouvernement du Canada a protégé des industries exercées dans une seule section du pays. L'industrie de la fabrication du pétrole dans l'ouest d'Ontario a été protégée dès le début, jusqu'à présent. Une forte protection a été accordée au pétrole, et sous l'effet de cette protection la production atteint maintenant environ huit millions de gallons par an. Cette protection a développé l'industrie du pétrole et elle développe aussi l'industrie du fer dans des conditions qui permettront au consommateur de se procurer les articles en fer à de bonnes conditions et probablement à aussi bon marché qu'aujourd'hui. S'il est une chose dont le Canada peut être fier, s'il est une chose qui le grandira auprès des autres pays, c'est bien le fait que sur les rives des deux océans, dans la Colombie-Anglaise et dans la Nouvelle-Ecosse, il possède des mines de fer et de charbon, ce qui lui fait une situation unique sur ce continent.

M. ELLIS: L'honorable député me fait l'effet d'avoir répété le discours du ministre des finances. Le fait que les pays de protection sont incapables d'exporter le fer, démontre qu'en pratique la protection est un fiasco. Le fait que l'an dernier les Etats-Unis ont importé pour \$187 000 de fer de plus qu'ils en ont exporté me semble répondre à tous les arguments de l'honorable député. Cependant, je ne me suis levé que pour soumettre à la Chambre un état préparé par James Pender et Cie, fabricants de clous de fers à cheval, de Saint-Jean, N. B.

Il se lit comme suit:

Le système des remises ne sera pas profitable à cette industrie, et si le droit est maintenu, les affaires deviendront difficiles et le commerce sera ruiné dans la lutte avec les fabricants étrangers. Le commerce d'exportation dans cette ligne sera en grand danger, et surtout pour ce qui concerne la manufacture de Saint-Jean, cela serait regrettable, car il a fallu cinq ou six ans pour établir ce commerce, qui a doublé depuis deux ans, et les propriétaires sont d'opinion qu'il doublerait encore dans les deux années à venir si les droits sur le fer qui sert à cette industrie étaient abolis. Ce fer est importé de la Suède et ne peut pas être produit au Canada; et par conséquent ce droit est imposé sur une matière première qu'on ne peut se procurer dans le pays. Dans cette industrie les fabricants européens importent le fer en franchise, paient la main-d'œuvre moins cher, et n'ont pas à payer d'assurance et de transport à travers l'Atlantique.

Le tableau suivant fera voir le coût d'une quantité de fer suffisante pour fabriquer une tonne de clous en Suède et au Canada, en prenant la même qualité de fer dans les deux cas.

Coût actuel d'une tonne, gross, de fer en Suède, 18 13s. 0d. ou.....	\$42.08
Ajoutez un tiers pour la perte.....	14.03
Faisant un coût total pour une tonne de clous fabriqués en Suède.....	\$56.11
Pour le même, dépense première pour le fer servant à la fabrication canadienne.....	\$42.08
Fret et assurance pour le Canada	5.37
Ajoutez un tiers pour la perte.....	15.82
Total d'une tonne de fer pour les fabricants canadiens	\$63.27

M. McDougald (Picton)

Ce tableau fait voir que le fer coûte aux fabricants canadiens \$7.16 de plus par tonne qu'aux fabricants suédois, même si le fer était admis en franchise.

Je sais que le gouvernement accorde une remise pour les clous exportés, et le tableau suivant fait voir l'effet de cette remise. En vertu de la loi actuelle, le fabricant canadien se trouve dans la position suivante:

Coût en Suède d'une tonne de fer.....	\$42.08
Fret et assurance	5.37
	\$47.45
Droit sur 2,240 lbs à \$13 pour 2,000 lbs	14.56
	62.01
Ajoutez un tiers pour la perte.....	20.67
	\$82.68

Le droit qu'on propose serait un peu au-dessous de ces chiffres.

De cette somme de \$82.68 déduisez la remise qui est payable d'après le poids des clous exportés, au taux de 90 pour 100 de droit, ce qui fait \$9.83, le poids des clous étant de 1,630 lbs pour une tonne de fer, et la perte pendant la fabrication étant de 25 pour 100.

Ainsi le coût total du fer pour les fabricants canadiens, d'après le tarif modifié dernièrement pour fabriquer une tonne de clous, est de \$72.85, contre \$56.11, que la même chose coûte aux fabricants suédois. Ceci met le fabricant canadien dans un désavantage de \$16.74, ou \$9.58 par tonne, d'après le changement proposé, qui ferait une réduction de \$8.60.

Une industrie dans des conditions aussi désavantageuses ne peut pas prospérer, et il serait autant dans l'esprit de la politique nationale de protéger les fabricants canadiens qui font concurrence aux fabricants étrangers, sur des marchés étrangers, que d'encourager nos fabricants qui cherchent à contrôler notre propre marché.

Au point de vue du district que je représente, cet impôt est le plus lourd qui ait été imposé sur le peuple. Je n'ai pas reçu une seule lettre en faveur de ce tarif, mais j'en ai reçu des masses contre. J'espère que les espérances du ministre se réaliseront, mais je ne le crois pas. Si elles ne se réalisent pas pour Saint-Jean, cela augmentera la crise qui existe déjà et dont nous souffrons beaucoup. Nos navires, nos pêcheries, notre bois, toutes nos industries subissent une crise, et que peut faire la politique nationale pour nous? Les gens d'Ontario veulent un droit sur le maïs et la farine de maïs et sur tous les produits d'Ontario; et tout cela est contre nous. Les gens de la Nouvelle-Ecosse veulent la même chose pour le charbon et le fer dans l'intérêt de leur province.

M. JONES: Non, nous n'en voulons pas.

M. ELLIS: Dans tout ceci je ne vois rien d'avantageux pour la division que je représente.

M. McMILLAN (Huron): L'honorable député de Grey-Nord (M. Masson) nous a dit qu'il ne voit rien dans une ferme sur lequel il y ait des droits à payer. J'ai été longtemps cultivateur, et je suis d'opinion que nous payons un droit de 35 pour 100 sur presque tous les articles dont nous nous servons, tel que sur le coton; sur la laine nous payons un droit de 28 à 44 pour 100. J'ai ici un calcul fait par un ami qui est marchand de nouveautés; il dit que le droit est en moyenne de 27 pour 100, ce qui signifie 33 pour le consommateur. Je dois supposer que dans le comté de Grey-Nord, puisqu'ils ne paient pas de droit, ils ne portent pas d'étoffe du pays.

L'honorable député prétend aussi qu'on a créé un marché d'exportation pour le surplus de notre production. J'ai entre les mains le relevé de nos importations et de nos exportations depuis 1878 à 1885. J'y vois qu'en 1878 nous avons eu un surplus de \$2,873,832 minots de blé, que nous avons exporté à l'étranger, et en 1885 nous n'en avons que 2,295,662 minots. Je puis expliquer pourquoi la province d'Ontario n'a pas exporté plus de grain. C'est parce que cela ne payait pas de récolter de l'avoine, et un grand nombre de cultivateurs d'Ontario ont préféré récolter du foin que de semer du grain. Malgré cela nous expédions à peu près la même quantité qu'en 1878. Quant au prix du blé, je vois dans le *Mut* que de 1874 à 1878 le prix était de \$1.10 en moyenne pour le blé de printemps, et en 1886 il n'est que de 76 cents le minot. Pour l'avoine, le prix moyen était de 43 cents le minot de 1874 à 1878, et